



## Deux formations d'ingénieurs en alternance à l'ISTP

**Pour les futurs ingénieurs, une bonne formation s'appuyant sur une situation de travail est essentielle pour aborder le monde professionnel. C'est d'ailleurs une des préoccupations majeures du Gouvernement avec les futures mesures sur l'Alternance.**

A Saint-Etienne, l'ISTP (Institut Supérieur des Techniques de la Performance), conscient de ces enjeux, propose depuis 20 ans des formations d'ingénieur par alternance. Accessible avec le niveau bac +2, l'ISTP permet aux élèves-ingénieurs de se plonger directement dans l'entreprise avec un projet industriel (plus de 60 % du cursus se déroule sur le terrain) et de préparer en trois ans un diplôme d'ingénieur dans 2 spécialités :

### Génie Industriel :

Le Génie industriel recouvre l'ensemble des activités visant à produire des biens ou des services dans le cadre d'activités manufacturières, de process, d'ingénierie, d'études et de projets.

**Génie des Installations Nucléaires :** l'ingénieur en génie des installations nucléaires travaille en mode projet autour de trois grands pôles de compétences : préparation, pilotage et clôture d'un projet. Ses activités varient en fonction des exigences du milieu nucléaire qu'il doit intégrer dans ses activités, à savoir la sûreté des

matériels et la sécurité des personnes, le processus de fonctionnement, la gestion des déchets, le management des hommes, la production de retours d'expérience et l'amélioration continue.

Ces 2 Diplômes sont délivrés par la prestigieuse École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne.

L'alternance est une méthode qui, en 20 ans, a largement fait la preuve de son efficacité, tant auprès des élèves ingénieurs que des entreprises.

Côté élèves, le succès de la formule repose en grande partie sur la qualité de l'enseignement et de l'encadrement, notamment grâce au double tutorat assuré par un ingénieur entreprise et un ingénieur ISTP. Autre atout : la possibilité de suivre une formation à la fois gratuite et rémunérée durant les trois années d'études. Du côté des entreprises aussi, la réussite est totale : la preuve, 90 % des élève-ingénieurs sont embauchés dans les trois mois qui suivent la fin de leur formation, 50% avant même d'être officiellement diplômés !

### Pour plus d'informations :

ISTP, Marylène Badour  
Tel : 04 77 46 50 91  
www.istp-france.com

## ARIIS tient sa 1ère Assemblée générale et signe un protocole d'association avec AVIESAN

**Le 27 janvier dernier, ARIIS - Alliance pour la Recherche et l'Innovation des Industries de Santé - a tenu sa première Assemblée Générale. Son Président - le Professeur Pierre TEILLAC - y a présenté ses principales missions et sa feuille de route pour les années 2011 / 2013. A cette occasion, ARIIS a également signé un protocole d'association avec AVIESAN, l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé...**

**ARIIS : fédérer, faciliter et représenter**

Rappelons qu'ARIIS, Alliance pour la Recherche et l'Innovation des Industries de Santé, a été créée le 26 février 2010 sur les fondations du Leem Recherche et sous l'égide de la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS). ARIIS regroupe les acteurs privés de la recherche issus des mondes du médicament humain et vétérinaire, des technologies médicales, du diagnostic, des biotechnologies. Elle réunit des entreprises adhérentes directes et, en qualité de membres

de droit, les différents syndicats des entreprises de santé en France. Ses missions s'articulent autour de trois axes : fédérer, faciliter, représenter.

Portée par les commissions Formation, Recherche et Innovation, Valorisation, la feuille de route d'ARIIS permet de décliner ces trois axes clés en actions concrètes :

→ **Fédérer**, car « aujourd'hui le progrès et l'innovation ne peuvent plus se faire seul » comme l'a indiqué Pierre TEILLAC. « Les progrès à venir se feront par le biais d'association de métiers différents, du diagnostic à la santé animale, en passant par le médicament humain, les biotechnologies et les technologies médicales ».

→ **Faciliter** : chaque commission s'attachera, dans son domaine, à participer pleinement à rompre les obstacles présents sur le chemin de l'innovation.

→ **Représenter**, tout aussi bien auprès des instances dirigeantes, que du monde académique et public, des chercheurs d'aujourd'hui et de demain et des partenaires étrangers. Pour Pierre

TEILLAC, cette mission est essentielle, car « représenter, c'est être attractif, un enjeu majeur aujourd'hui vis-à-vis d'un monde de la santé globalisé ».

### Un protocole d'association signé entre ARIIS et AVIESAN

Au-delà de la présentation des missions d'ARIIS et de sa feuille de route, cette première assemblée générale a vu se concrétiser les échanges entre ARIIS et Aviesan sous la forme de la signature d'un protocole d'association. Portant sur la période 2011 / 2013, cet accord a été signé par le Professeur Pierre TEILLAC et le Professeur André SYROTA, respectivement présidents d'ARIIS et d'Aviesan.

Le protocole définit les modalités d'association d'ARIIS aux travaux d'Aviesan en tant que membre associé (Aviesan étant représenté au Conseil d'Administration d'ARIIS par son Président comme personnalité qualifiée). La collaboration officialisée entre ARIIS et Aviesan marque une nouvelle ère de la recherche et de l'innovation en santé. Respectant les champs de compétence spécifique à chaque alliance, le protocole s'applique aux domaines :

- de la formation ;
- du soutien aux projets partenariaux structurant pour la recherche biomédicale et l'innovation des industries de santé ;
- de la co-organisation et co-promotion des Rencontres Internationales de Recherche ;
- de l'information pouvant développer les synergies entre recherche académique et privée : annuaire des centres R&D, cartographie, échanges de données et statistiques...

« Nous nous félicitons de la signature de ce protocole d'association avec ARIIS », a indiqué le Professeur André SYROTA, Président d'Aviesan. « Cette signature a un sens, car aujourd'hui la recherche en sciences de la vie et de la santé doit avancer grâce aux échanges et efforts combinés de l'ensemble des acteurs français du secteur ».

De fait, le protocole signé ce 27 janvier s'inscrit pleinement dans l'objectif fixé par le Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) de renforcer les partenariats entre la recherche académique et la recherche industrielle pour soutenir l'innovation en santé.

Le Professeur Pierre TEILLAC, Président d'ARIIS commente « Nous sommes très heureux d'avoir conclu la signature de ce protocole d'association avec Aviesan. Aujourd'hui, il est nécessaire d'agir collectivement. Pour être efficace, la recherche doit être multi domaines, multi factorielle ».

Concluons en rappelant que l'Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé (Aviesan) a été constituée par le CEA, le CNRS, l'INRA, l'INRIA, l'Inserm, l'Institut Pasteur, l'IRD, la CPU (Conférence des Présidents d'Université) et la Conférence des directeurs généraux de centres hospitaliers régionaux et universitaires. Son but est de développer, au plus haut niveau dans tous les domaines de la recherche en sciences de la vie et de la santé, un continuum allant des recherches fondamentales à leurs applications...

### Pour en savoir plus :

www.ariis.fr  
www.aviesan.fr



## FORMATIONS 2011

**CHROMATOGRAPHIE IONIQUE**

**Formation complète** ..... 22-24/03/2011  
11-12/10/2011

**Upgrade Icnet-MagIcNet** ..... 23/06/2011  
22/09/2011

**Expert MagIcNet** ..... 08/12/2011

**TITRAGE ET MESURE**

**Karl Fischer** ..... 13/01/2011  
29/09/2011

**Electrodes et Mesures** ..... 30/06/2011  
17/11/2011

**Expert tiamo** ..... 15/09/2011  
10/11/2011

**Titration potentiométrique** ..... 09/06/2011  
20/10/2011

**POLAROGRAPHIE**

**Polarographie** ..... 01/12/2011

Plus d'infos ? Contactez-nous !  
METROHM France - Service Formations  
13 avenue du Québec - BP 900038  
91942 Villebon Courtaboeuf cedex  
Tel. 01 64 86 97 37 - [formations@metrohm.fr](mailto:formations@metrohm.fr)



Les Professeurs André Syrota et Pierre Teillac, lors de la signature du protocole d'association entre ARIIS et Aviesan